RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

27TH PRODUCTION

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 81 rue Réaumur 75002 [redacted]

949 356 018 R.C.S. [redacted]

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRESIDENT
DU 12 DECEMBRE 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre et le 12 décembre à 15h30

Théodore BONNET né le [redacted] à [redacted] de nationalité et domicilié [redacted] Associé unique de la société, a statué ainsi qu'il suit sur l'ordre du jour suivant :

- augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de 1500 euros, ledit capital étant porté de 1.00 euros à 2.500 euros, par émission au pair de 1500 actions;

- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

APRES AVOIR RAPPELE :
Que par décision des organes compétents au sein de l'actionnaire de contrôle il a été décidé de procéder à l'augmentation de capital objet des présentes.

LE PRESIDENT CONSTATE :

Que l'augmentation du capital d'un montant nominal de 1.500 pour le porter de 1.000 euros à 2.500 euros, par l'émission de 1500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 (UN) euro chacune, attribuées à la SAS BALAI STEAK est définitivement réalisée.

Les actions nouvelles émises sont intégralement libérées et porteront jouissance rétroactivement à compter de ce jour. Elles sont intégralement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et sont soumises à toutes les dispositions des statuts de la société.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président décide de modifier comme suit les articles «Apports» et «Capital social» des statuts:

Ancienne mention

ARTICLE 6 – APPORTS

Lors de la constitution, il a été fait les apports suivants à la Société :

- *Monsieur Théodore Bonnet fait apport de la somme de 1000 euros*

Montant total des apports en numéraire : 1000 euros.

La somme de 1.000 euros a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire de la banque Palatine.
Nouvelle mention

« Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 12 décembre 2024, il a été décidé de procéder à une augmentation du capital de la société d'un montant de 1.500 pour le porter de 1.000 euros à 2.500 euros, par l'émission de 1.500 actions nouvelles émises au nominal de 1 euro. »

Ancienne mention :

Article 7 - Capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de 1.000 euros.

Il est composé de 1.000 actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune entièrement libérées.

Nouvelle mention :

Il est composé de 2.500 actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune entièrement libérées.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

[redacted]

Société civile au capital de 6 630 000 €

[redacted]

SIRET 900 001 884 00015
TVA FR91900001884